

<u>Nombre de membres</u>		Séance du vendredi 20 juin 2025
<u>en exercice:</u> 13		L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
<u>Présents :</u> 8		
<u>Votants:</u> 9		<u>Sont présents:</u> Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Corinne JANAITIS, Olivier VINCENT, Benjamin LEBRUN, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER <u>Représentés:</u> Stéphanie MASSOC <u>Excuses:</u> Gérard LANGILLIER, Nathalie GRAS, Isabelle LARRUE, Jeanne GRAND <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Alain BATUT

Le procès-verbal du 7 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
L'ordre du jour est modifié comme suit : SMAEP, transfert budget-validation sans objet.

1- Budget-validation du compte de gestion et décision modificative.

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il se retire et laisse la présentation à madame la 1ère adjointe. Afin de régulariser le nouveau compte de gestion, décision administrative et accepter la nouvelle affectation des résultats :

Dépenses de fonctionnement : -33112,88€
Recettes de fonctionnement : -33112,88€

Dépenses d'investissement : +65546,96€
Recettes d'investissement : +65546,96€

Le conseil municipal,

- après avoir entendu la lecture faite par madame la première adjointe,
- valide à l'unanimité le nouveau compte de gestion définitif 2024.

2- Entreprise GRAND- Réfection toiture église.

Monsieur le maire présente au conseil le devis de l'établissement GRAND.
Réfection toiture église, pan situé côté Nord :
16 998,20 HT€ soit 20397,44 ttc.
Début des travaux octobre 2025.

Après avoir échangé sur le projet, en constatant qu'il est plus que nécessaire de réparer le toit de l'église,
le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité à la proposition de devis,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

3- Tarif cantine

Monsieur le maire donne la parole à madame la 1ère adjointe.
Depuis 2023, les tarifs n'avaient pas été réévalués. Il est important de réajuster ces tarifs au vu des participations des communes.



Tarifs repas centre de loisirs

	A partir du 01/09/2023		A partir du 01/09/2025	
Quotient familial	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
De 0 à 700	3,80 €	3,50 €	4,00 €	3,70 €
De 701 à 900	3,90 €	3,60 €	4,10 €	3,80 €
De 901 à 1000	4,00 €	3,70 €	4,20 €	3,90 €
De 1001 à 1501	4,10 €	3,80 €	4,30 €	4,00 €
Plus de 1502	4,20 €	3,90 €	4,40 €	4,10 €

Tarif de 9€ / repas applicable pour tout enfant non inscrit au préalable.

Après un rapide tour de table, ces nouveaux tarifs sont validés.
le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de madame la 1ère adjointe,
- donne son accord à l'unanimité aux nouveaux tarifs de cantine,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

4- Participation centre de santé Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut comme chaque année se positionner sur la participation financière à la maison de santé sur les deux bourgs.

Il est demandé aux communes volontaires de participer aux charges inhérentes :
6€ par habitants, soit 3396€ pour notre commune -identique que 2024-.

La maison de santé collégiale possède un excédent de 17000€, malgré le départ d'un praticien à Cerisiers.

Sans remettre en cause ce dispositif nécessaire dans notre désert médical, le conseil veut rester vigilant et impliqué pour que ce dispositif perdure.

Néanmoins, il y a une incompréhension sur le financement de ce dispositif. L'appel aux communes volontaires dans un premier temps a semblé nécessaire pour édifier le projet.

Aujourd'hui, outre l'excédent de 17000€, il paraît incongru de payer pour des communes qui ne sont pas solidaires à ce dispositif. La question se pose d'établir l'assiette de financement sur l'ensemble de la C.C.V.P.O et non sur les seules communes solidaires. Monsieur le maire souligne que ce n'est pas dans les attributions du conseil communautaire. L'ensemble de l'assemblée appelle à une réaction collective de l'ensemble des élus de la C.C.V.P.O., afin de trouver un financement pérenne et équitable. Il faut souligner qu'aujourd'hui seulement un habitant sur deux de la communauté de commune paye ce dispositif alors que tout le monde peut en profiter grâce au droit d'accès à la santé sur le territoire national.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - refuse à l'unanimité la participation pour l'année 2025 au financement de la maison de santé Villeneuve l'archevêque/Cerisiers,
- autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

5- Adressage.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rôle de l'adressage :

- fin des problèmes d'adressage (arrivée des secours, mise à jour des GPS...)
- listing d'adresses à jour (inscription dans les écoles, listes électorales...)

La société La Poste propose un accompagnement à la hauteur de 1000€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, au vu des différents éléments, se dirige vers une formation interne gratuite. La certification de l'adressage sera la prochaine étape.

6- Devis reliure.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale d'effectuer la reliure papier des différents registres de délibérations de la commune.

Devis de la société « La reliure du Limousin »:

année 2012-2015 : 144€ ht 150 feuilles environs

année 2016-2020 : 144€ ht 150 feuilles environs.

Obligation légale par cinq ans.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
 - donne son accord à l'unanimité pour faire effectuer les reliures des registres,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

7- Désignation référent ambroisie.

Suite au précédent conseil, Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Didier DUCHESNE est volontaire pour être référent ambroisie dans la commune. Sa passion pour la nature n'est pas à démontrer. Le conseil le remercie par avance pour cette démarche.

8- Affaires et questions diverses.

1-Lecture de la lettre de madame Drouot par monsieur Le Maire.

Madame DROUOT nous saisit de nuisances sonores récurrentes effectuées par les chiens de son voisin. Elle nous demande d'agir au vu de cette atteinte continue – jour et nuit-.

Réponse :

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier A.R argumenté qui a été adressé à l'administré détenteur des chiens, reprenant le parcours nécessaire afin d'arrêter cette nuisance : contact entre les intéressés, mise en place d'un médiateur si nécessaire, enfin dépôt de plainte si aucune issue n'est trouvée.

Une réponse informatique a été donnée en temps réelle à madame Drouot ainsi qu'une copie du courrier.

2-Résultat vente du bois de la parcelle « les parts ».

Acheté par la société Argonne Bois Energie, la vente du bois s'élève à 7609€. L'estimation de l'O.N. F était aux alentours de 4500€. A l'issu de ces travaux, une nouvelle plantation est à envisager.

3-Travaux sur la D84.

Monsieur le Maire nous informe que le renforcement de la chaussée devant le domicile de M. et Mme BRICHE est programmé pour septembre 2025. Le temps des travaux, les lignes téléphoniques seront surélevées du côté opposé. Mme LEGER demande que Monsieur le Maire soit concerté dans le projet de la déviation routière. Monsieur le Maire prendra attache avec le Conseil Départemental au préalable des travaux.

4-Mme Claude Léger interroge le conseil sur les dispositions applicables du PLUI dans le cadre de travaux ou création. Elle propose qu'une communication soit faite auprès des administrés.

5-Madame Corinne JANAITIS demande les suites données aux subventions liées au projet salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique qu'au vu du coût du projet salle des fêtes -700000€- est définitivement abandonné cf CR pv 11 avril 2025 : le nouveau projet pourra bénéficier des 89000€ de subventions jusqu'en juin 2026. Dès à présent, un contact est pris avec un nouvel architecte et la commission travaux est sollicitée pour faire avancer un nouveau projet sur l'ancienne salle des fêtes.

6-Le conseil demande à ce que l'ancienne salle des fêtes soit mise en sécurité (fenêtres 1er étage). Les dispositions seront prises rapidement en ce sens.

7-Les deux frigos hors d'usage des associations seront récupérés et remis en état pour faire des boîtes à livre. L'employé communal effectuera ce travail d'embellissement cet hiver.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.